

Nombre de conseillers  
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Fonds de Solidarité Logement : Participation 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL), dont la création et le financement sont assurés par les Conseils Départementaux, accorde des aides financières aux personnes et aux familles en difficultés afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Les aides du FSL sont applicables dans tous les secteurs locatifs (parc public ou privé), quel que soit le statut d'occupation des personnes concernées : location, sous-location, résidant d'un hôtel meublé, d'un logement foyer ou d'une résidence sociale.

Elles se présentent sous la forme d'un prêt ou d'une subvention pour :

- financer des dépenses liées à l'entrée dans les lieux, assurer le paiement des dettes locatives ou de factures impayées (eau, téléphone, électricité...);
- prendre en charge une caution garantissant le bailleur du paiement du loyer et des charges.

Vu le rapport d'activités préparé par les services du Conseil Départemental sur le Fonds de Solidarité Logement,

La participation de la Commune de Mauléon pour l'année 2021 serait de :

- 1 989 € au titre du logement (1 989 € en 2020)
- 852 € au titre de l'énergie (852 € en 2020)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- **CONFIRMER** la participation de la Commune de Mauléon au FSL comme indiqué ci-dessus.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



DEPARTEMENT  
des  
PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRONDISSEMENT DE  
OLORON-STE-MARIE

MAIRIE  
DE

MAULEON-LICHARRE

Nombre de conseillers  
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403717-20210927-2021\_09\_27D02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Versement au personnel communal des indemnités pour les élections Départementales et Régionales de juin 2021

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 712.98 € X 2 soit 1 425,96 € a été versée par l'Etat à la Caisse du Trésorier Municipal au titre des participations aux frais des Elections Départementales et Régionales.

Agent	Indice majoré	Taux h sup.	Nbre d'heures	Total
BRISE Laurence	393	15.17	16	242.72 €
COUILLET Nathalie	569	21.97	11	241.67 €
ESCONDEUR J-Jacques	821	31.70	7 h 30	237.75 €
EYHARTZ Dominique	381	14.71	16	235.36 €
GAUDAIN Eric	465	17.95	13	233.35 €
LECHARDOY Vanessa	380	14.67	16	234.72 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **REMUNERER** le personnel communal mis à contribution à cette occasion selon le nombre d'heures supplémentaires effectuées par chacun.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Budget général : admission en non-valeurs de créances.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière demande d'admettre en non-valeur les titres de recettes qu'elle ne peut recouvrer du fait de liquidations, carences ou départs sans laisser d'adresse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-5 et L.2343-1 ;

Vu le Budget Primitif de la Commune ;

Vu l'instruction codificatrice n°05-050-MO du 13 décembre 2005, définissant la politique du recouvrement des recettes des collectivités locales ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorière municipale portant sur les années 2015 et 2016 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par la Trésorière municipale dans les délais légaux et règlementaires et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront être recouvrées ;

Liste non-valeur	Année	Montant
3962270212	2015	1 202.48 €
3962270212	2016	620.78 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 823.26 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- **ADMETTRE** en non-valeur ces titres de recettes, les crédits étant ouverts au c/6541 « Pertes et créances irrécouvrables » du Budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Subvention à l'association Mauléon Terre d'Accueil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que chaque subvention aux associations, pour être versée, doit être autorisée nominativement par le Conseil Municipal dans le cadre de l'enveloppe prévue au budget ;

Considérant la demande de l'association « Mauléon Terre d'accueil » pour l'année 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ATTRIBUER** à l'association « Mauléon Terre d'Accueil » une subvention d'un montant de 1 000 euros, les crédits étant ouverts au c/6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » du Budget communal.

**Délibération adoptée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest).**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Budget général : retenues de garantie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière a fait parvenir, suite aux observations du pôle d'apurement, un état indiquant qu'il reste des retenues de garantie à libérer dans le cadre de différents marchés publics passés.

Il précise que Madame la Trésorière nous demande de bien vouloir procéder aux régularisations correspondantes pour les retenues de garantie suivantes :

- Mandat n° 462 de l'année 2012 pour 399,32 €
- Mandat n° 604 de l'année 2012 pour 616,22 €
- Mandat n° 1103 de l'année 2012 pour 587,29 €
- Mandat n° 1814 de l'année 2012 pour 893,38 €
- Mandat n° 84 de l'année 2013 pour 108,20 €
- Mandat n° 1057 de l'année 2013 pour 205,75 €
- Mandat n° 1064 de l'année 2013 pour 512,28 €
- Mandat n° 1314 de l'année 2013 pour 1 591,48 €

Il ajoute que Madame la Trésorière nous a indiqué que la réintégration dans le budget de la Commune est possible. Cette réintégration doit être permise par une délibération du Conseil Municipal à l'appui d'un titre de recette au compte 778.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réintégrer dans le budget de la Commune les retenues de garantie citées ci-avant.

Le Conseil Municipal décide de :

- **REINTEGRER** dans le budget de la Commune les retenues de garantie ci-dessus à l'appui d'un titre de recette au compte 778 ;
- **AUTORISER** Mr le Maire à prendre toute disposition, décision et à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette délibération ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Budget Château de Libarrenx : retenues de garantie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière a fait parvenir, suite aux observations du pôle d'apurement, un état indiquant qu'il reste des retenues de garantie à libérer dans le cadre de différents marchés publics passés.

Il précise que, Madame la Trésorière nous demande de bien vouloir procéder aux régularisations correspondantes pour les retenues de garantie suivantes :

- Mandat n° 106 de l'année 2009 pour 1 619,75 €
- Mandat n° 135 de l'année 2009 pour 3 877,07 €
- Mandat n° 6 de l'année 2010 pour 1 732,50 €
- Mandat n° 25 de l'année 2010 pour 866,85 €
- Mandat n° 9 de l'année 2012 pour 724,65 €

Il ajoute que Madame la Trésorière nous a indiqué que la réintégration dans le budget de la Commune est possible. Cette réintégration doit être permise par une délibération du Conseil Municipal à l'appui d'un titre de recette au compte 778.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réintégrer dans le budget de la Commune les retenues de garantie citées ci-avant.

Le Conseil Municipal décide de :

- **REINTEGRER** dans le budget de la Commune les retenues de garantie ci-dessus à l'appui d'un titre de recette au compte 778.
- **AUTORISER** Mr le Maire à prendre toute disposition, décision et à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette délibération ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice.....23

Nbre de présents.....20

Nbre de votants.....23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Approbation de la convention Département / Commune : soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain

Dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain, il est proposé à la Commune de Mauléon de signer une convention triennale d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

Cette dernière a prévu de mobiliser la somme globale de 200 millions d'euros sur 6 ans, destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation des villes retenues.

Pour accéder à ces ressources, le département des Pyrénées-Atlantiques et la Banque des Territoires ont conclu un partenariat opérationnel visant à garantir le bon accès des communes PVDD aux ressources d'ingénierie et d'expertise.

Compte-tenu de ce partenariat, le Département assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

La convention jointe détaille les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département des Pyrénées-Atlantiques apporte à la Commune de Mauléon en particulier, les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématiques proposées par la Banque des Territoires.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** la convention triennale d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain.
- **AUTORISER** Mr le Maire à signer ladite convention et **SOLLICITER** les demandes de subvention concernées.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

**Etaient présents :** Mme Cassaing, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Mmes Gosselin, Labadot, MM Labadot, Lambert, Le Blay, Orduna, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Etchebarne, MM Challa, Etchebest, Elkegaray.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Coyos, Etchegoyhen.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mr Gonzalez, Mme Coyos à Mr Labadot, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Motion pour le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières

Le Gouvernement a décidé d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 millions d'euros en 2023, puis de 10 millions d'euros par an en 2024 et 2025.

Les impacts sont considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui devront rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens.

Le projet de suppression de 500 emplois prévu par le futur contrat Etat/ONF risque de dégrader le service public forestier dans les territoires.

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes forestière au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;

Considérant les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

Le Conseil Municipal de Mauléon :

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières.
- **EXIGE** la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat/ONF.
- **DEMANDE** une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises.
- **DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**Motion adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

